Communiqué intersyndical: Plan de Licenciements à ESI

La multinationale française ESI Group, cotée en bourse, est un fournisseur privilégié des plus gros comptes de l'industrie française (automobile, aéronautique, nucléaire, etc.), et son chiffre d'affaires sur l'exercice 2019 s'élevait à 146 millions euros pour 1300 salarié·es.

Le 13 octobre 2020, en télétravail.

La Direction d'ESI a transmis au CSE le lundi 5 octobre un projet de licenciement économique collectif de 9 personnes en vue d'une réunion extraordinaire le 16 octobre. Les salarié·es visé·es par la direction ont déjà été convoqué·es mardi 6 octobre. Parmi eux, **le délégué syndical Solidaires également secrétaire du CSE, ainsi qu'une salariée en congé maternité** qui a été contactée à son domicile.

L'analyse présentée indique que la société ne veut plus maintenir les activités de la solution « Seat » (VSS), l'électromagnétisme (CEM) et l'analyse Big Data (Inendi). **Les licenciements sont ciblés**, et l'objectif prétexté est la sauvegarde de la compétitivité. Or la Directrice Générale, Cristel De Rouvray, a annoncé à tous les salarié·es que **l'entreprise n'est pas victime du Covid** et que **toutes les parts de marché ont été conservées** pour 2021.

Les mesures d'aides aux entreprises mises en place pour la préservation de l'emploi en 2020 ont permis d'obtenir un prêt de la Banque d'investissement (BPI), des prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de **13,75M€**, des facilités de remboursement des prêts et d'**augmenter de 25% la rémunération de la Direction, tout en gelant les salaires**.

Ce plan de licenciement n'est pas justifiable par des nécessités économiques ou financières. Il fait partie du projet de restructuration globale « Zone to Win » qui occasionne des réorganisations permanentes depuis 2019 au mépris de la santé des salarié·es et désorganise progressivement ESI. L'objectif inavoué est d'**augmenter la profitabilité au détriment des salarié·es** et de leurs familles.

Commencer par une vague de 9 licenciements permet à l'entreprise d'éviter les mesures d'accompagnement des salarié·es normalement associées à un PSE (« Plan de sauvegarde de l'emploi »). **Tout porte à penser qu'il ne s'agit que d'un début.**

L'intersyndicale exige que ce projet de licenciements aux conséquences incontrôlables soit abandonné.

En cas d'arrêt ou de mise en veille d'un produit, les salariés doivent être affectés à d'autres activités car **les besoins sont criants dans tous les services**. Cela peut se faire à moindre coût, avec quelques formations ; cela permettra un maintien des compétences, utile aussi bien pour le support des clients qu'en cas de redémarrage de l'activité.

Nous appelons les salarié·es d'ESI à se rassembler **devant les locaux de l'entreprise** :

- ***Lyon*** le **vendredi 16 octobre** de 12h à 14h
- ***Aix-en-Provence*** le **lundi 19 octobre** à 10h
- ***Rungis*** le **mardi 20 octobre** à 12h

Le **mercredi 21 octobre** nous proposerons une action en télétravail.

L'intersyndicale ESI :

CGT – Solidaires Informatique – FO